



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CALVADOS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES ET DE LA MER

Service eau et biodiversité

Affaire suivie par :  
Email : didier.le-bronnec@calvados.gouv.fr  
Tél. : 02 31 66 22 47

Caen, le 15 avril 2015

**FONCIM**  
2 Bis Boulevard Georges POMPIDOU  
14000 Caen

Références : 14-2014-00131

Monsieur,

Conformément aux articles L 214-1 et suivants du code de l'environnement, vous m'avez transmis en 3 exemplaires une demande de déclaration concernant la gestion des eaux pluviales du lotissement « Le Village d'Emeraude » sur le territoire de la commune de Bourguébus.

Un récépissé a été délivré le 9 janvier 2015 et des compléments ont été apportés à votre dossier par courrier en daté du 7 avril 2015.

Aussi, j'ai l'honneur de vous informer que **je ne fais pas opposition à votre déclaration et qu'il n'y a pas lieu d'établir des prescriptions particulières.**

**Le présent accord ne vous dispense pas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations dans le cadre plus général de votre projet.**

J'adresse dès à présent le dossier de déclaration et ses compléments à la mairie de BOURGUEBUS. Copies du récépissé et du présent courrier sont également adressées à la mairie pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis par mes soins à disposition du public sur le site Internet des Services de l'État dans le Calvados durant une période d'au moins six mois.

En application des dispositions de l'article R 214-51 du code de l'environnement, la mise en service de l'installation, la construction des ouvrages, l'exécution des travaux ou l'exercice de l'activité, objets de la déclaration, **doivent intervenir dans un délai de 3 ans** à compter de la date du présent récépissé, faute de quoi **la déclaration sera caduque**.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Chef du Service Eau et Biodiversité



Stéphane LE VILLAIN